

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 3 mars 2026		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, PATRICE CHIROUZE, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI	<b>VOTES :</b>  POUR : 14  CONTRE : 0  ABSECTIONS : 0
<b>CARTE DE COMPETENCE</b> ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11	<b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND ET SEBASTIEN SCHERMA	
DATE DE LA CONVOCATION : 25/02/2026	<b>ABSENTS :</b> RAPHAEL THEVENON, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO  
Rapporteur : Raymond COMBAZ  
Délibération n°26-01

**Objet : Administration générale - Renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'association Rivière Rhône-Alpes Auvergne**

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

En 2021, l'association compte plus de 1 400 membres professionnels intervenant dans la gestion des milieux aquatiques : conseils départementaux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche, associations...

Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013.

L'adhésion à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne permet aux élus et techniciens du SMBVA :

- d'être informé des activités du réseau, notamment des journées et sorties de terrains, d'en bénéficier de façon prioritaire,
- de bénéficier de tarifs préférentiels pour les journées techniques d'informations et formations, manifestations organisées par l'association ou par ses partenaires,
- d'accéder à l'espace membre sur <https://www.arraa.org> et à l'ensemble des documents produits par l'ARRA<sup>2</sup> (actes des journées techniques et diaporamas).

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2026 est de 350 € TTC sur la base de 4 agents adhérents.

